

Agenda Social 2017

Groupe Public Ferroviaire SNCF



L'UNSA impulse la dynamique !

En 2014, l'UNSA-Ferroviaire valide par sa signature les "accords de modernisation". Ce texte volontariste sur un dialogue Social SNCF renouvelé et modernisé, négocié avec le Secrétaire d'État aux transports en place, prévoit notamment la création d'un agenda Social, contractualisé annuellement entre parties prenantes.

Fidèle à ses engagements électoraux, et à l'écoute des attentes des salariés, l'UNSA impulse une politique volontariste en proposant l'inscription de nombreuses thématiques, qui incarnent les aspirations des Femmes et Hommes constituant le Groupe Public Ferroviaire SNCF.



—  — Paris, le 19 janvier 2017



2017

Agenda Social

Bilatérale UNSA / Direction GPF SNCF

En plaçant le salarié au cœur de ses choix et décisions, l'UNSA est devenue en quelques années, la première force syndicale progressiste à la SNCF et de la branche ferroviaire récemment créée. Riche de rencontres et d'échanges permanents avec les salariés (Statut / Contractuels) du Groupe Public Ferroviaire SNCF, **l'UNSA a présenté à l'Entreprise le 19 janvier vos priorités, qu'elle désire voir inscrites à l'agenda Social 2017 :**

+ ✓ Logement



Le logement est la principale source de dépense des salariés en France. **L'UNSA priorise lors de chaque échange avec la SNCF, une politique d'embauche "de proximité" avec le lieu d'activité.** Toutes les aides liées à l'employeur SNCF (parc locatif et prêts), doivent également être régulièrement médiatisées, notamment en direction des jeunes embauchés. Ces sujets sont pointés par l'UNSA, particulièrement au sein des grandes villes, à la forte pression immobilière.

+ ✓ Métiers



Face à un environnement qui évolue en permanence, l'UNSA entend mobiliser l'intelligence collective au service de l'entraide, de la coopération, de l'efficacité et du développement des compétences. L'UNSA est un acteur majeur de l'Institut des Métiers SNCF et des nouvelles entités ad hoc qui vont être mises en place au sein de la branche. Notre volonté et nos actions sont dédiés aux métiers des Transports ferroviaires et de la Mobilité. **Nous entendons concourir à renforcer l'employabilité des salariés, au sein de nos secteurs (cœur de métier historique et nouvelles perspectives) en perpétuelles évolutions et mutations, sous une ère numérique aux développements et incidences illimités.** L'industrialisation de la déconstruction du Matériel roulant réformé, est entre autres, une priorité actuelle présentée à la Direction et au monde politique...

+ ✓ Accords RH et Qualité de Vie au Travail



L'UNSA est un acteur majeur dans la construction d'un nouveau socle social SNCF, décliné de l'agenda social obtenu suite à la réforme du ferroviaire. De multiples accords (Compte Épargne Temps, Égalité Homme/Femme, Travailleurs en situation de Handicap, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, ...) sont en négociation ou en cours de finalisation, avec harmonisation des textes de l'ex ÉPIC RFF. **Nos propositions, pour la plupart d'entre elles intégrées, valorisent le salarié et son épanouissement professionnel.** L'UNSA entend bâtir les bases d'un nouvel accord Qualité de Vie au Travail, puisque dénoncé arbitrairement par la CGT/SUD en 2014.

+ ✓ Parentalité et travail

crèche



Harmoniser parentalité, vie familiale et activité professionnelle, tient souvent du "casse tête" au sein de notre société moderne. Plus encore, au sein de certains métiers SNCF, aux contraintes horaires affirmées. L'UNSA s'emploie depuis des années à orienter la Direction sur ce thème majeur, lié à l'épanouissement professionnel des femmes et des hommes, mais également à l'attractivité certaine en matière d'embauche. **L'UNSA s'engage à explorer toutes les solutions, comme l'intégration des familles de cheminots aux crèches interentreprises, pour une mise en œuvre prioritaire avec maillage et réseau national d'information.**

+ ✓ PDE et IKV

La mise en place d'un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est une démarche d'entreprise qui vise à rechercher, puis à mettre en place, **les mesures permettant de rationaliser les déplacements des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail**, tout en favorisant le développement des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun publics, transports en commun dédiés, covoiturage, vélo). **L'UNSA souscrit pleinement à cette démarche**, et entend la développer au sein des bassins d'emploi SNCF ; certaines régions SNCF ayant déjà élaboré un PDE, comme NPdC sur Lille Métropole en son temps. **L'UNSA intervient également afin de contractualiser un accord Indemnité Kilométrique Vélo au sein du GPF SNCF pour les utilisateurs "de la petite reine"** (pour rappel, le salarié utilisant son vélo pour les déplacements domicile / travail peut potentiellement bénéficier de 25 centimes d'euros par kilomètre dans la limite fixée à 200 euros par an et par agent, exonérés de l'impôt sur le revenu).



+ ✓ Formation

La formation du salarié est la pierre angulaire des compétences et de l'expérience. Qu'elle soit initiale, continue, de perfectionnement, ou liée à un projet professionnel précis, la formation est un droit, décliné au sein d'accords à la SNCF. L'UNSA veille à leurs applications et déclinaisons au sein de toutes les strates de la SNCF. **L'UNSA intervient particulièrement pour l'adaptation aux soutiens de familles (contraintes particulières liées aux horaires et aux déplacements) ainsi qu'envers les personnes en situation de handicap.**



+ ✓ Titres-Restaurants

L'UNSA-Ferroviaire, début 2015, a sollicité seule la Direction de l'Entreprise SNCF afin de mener une étude de faisabilité concernant la dotation des Titres-Restaurants pour les agents SNCF. En réponse la Direction a proposé une expérimentation au sein d'un panel d'agents à l'INFRA. Depuis l'UNSA a négocié et validé un accord pour le GPF SNCF. **L'UNSA démontre tout le bien-fondé de sa démarche, et entend élargir ce dispositif au plus grand nombre à la SNCF, et dynamiser la part employeur au plafond légal URSAFF de chaque loi de finances.** Cette démarche répond à une attente, notamment chez les 90 % de salariés ne pouvant fréquenter les cantines SNCF.



+ ✓ Forfait-Jours

Le niveau d'implication et d'information UNSA a été salué par un très grand nombre de salariés Cadres et de l'encadrement. A ce stade l'UNSA ne peut se satisfaire d'un accord unilatéral et à minima imposé par l'Entreprise. **L'UNSA a réitéré ses doléances et revendications afin de proposer aux salariés concernés une convention de haut niveau, élargie au plus grand nombre.**



+ ✓ Services médicaux

La Médecine de Soins, du Travail et de l'Aptitude sont pour l'UNSA une richesse que peu d'Entreprises peuvent se targuer de posséder. **L'UNSA a réitéré à l'Entreprise son exigence de maintien et de renforcement au sein du GPF SNCF**, avec les moyens humains, logistiques et financiers nécessaires.



+ ✓ Facilités de circulation

Les facilités de circulation sont pour l'UNSA une partie intégrante du contrat liant la SNCF et son personnel (et ayants droit). **Toute tentative de régression de ce "pacte social" venant de la Direction ou de la tutelle, est et sera combattue à la hauteur de l'attachement des salariés.**





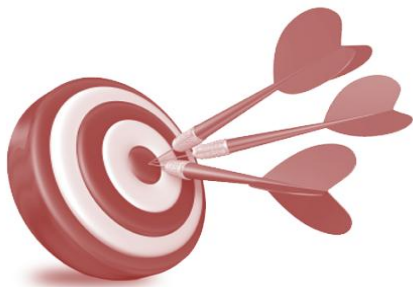
Pouvoir d'achat

L'implication majeure de l'UNSA, n'est plus à démontrer en matière de hausse de pouvoir d'achat : signatures d'accords salariaux valorisants (avant années blanches imposées), négociation du dividende salarial, négociation des accords d'intéressement (SNCF Réseau, SNCF Mobilités, avec action spécifique pour les 12 000 salariés de l'ÉPIC de tête avant négociation du propre accord), octroi de primes (ex acteurs "HR Access") sont, entre autres, bien des exemples de nos actions au quotidien. **L'UNSA s'engage également à utiliser tous les leviers pour entamer la phase "déblocage des grilles salariales" (sédentaire et roulant) libérant ainsi vos déroulements de carrières, suite aux réformes des retraites de 2008 et 2010.** Ces grilles, créées en 1992, sont en effet devenues obsolètes au regard de l'allongement des carrières...



Comités d'Entreprise

L'UNSA travaille depuis des années afin de renouveler les prestations offertes aux salariés. Vos attentes au 21^{ème} siècle ont évolué, de manière significative, depuis la création de la SNCF ! Le budget global des Activités Sociales, issu de vos cotisations s'élève à 100 millions d'€. Consultez vos contributions AS au taux de 1,721 % (bulletins de paye rubrique "UCG"). 650 € de contribution annuelle moyenne par salarié. Confortée par les résultats de notre enquête nationale en 2015, **l'UNSA entend amplifier vos dotations en prestations individuelles, à l'instar des Chèques-Vacances et Coupons-Sport.** Dotations plébiscitées par les salariés SNCF, là où l'UNSA est majoritaire ou arrive à créer l'émulation avec les autres Organisations Syndicales. L'UNSA considère que les Activités Sociales appartiennent aux salariés et à leurs ayants droit...



Objectifs UNSA

Ces 12 thématiques argumentées représentent "VOS" et donc "NOS" priorités. Charge à l'Entreprise de la mesure de la prise en compte pour tenir compte des aspirations de ses salariés.

L'adoption du 4^{ème} paquet ferroviaire fin 2016, par la commission et le parlement européen, confirme le calendrier d'une libéralisation totale des marchés ferroviaires à terme. La portabilité (transfert) des droits des salariés sera également un élément structurant, **porté haut et fort par l'UNSA**, à tous les échelons décisionnaires.

L'accord SNCF d'amélioration du dialogue social négocié entre autres par l'UNSA, créant des avancées notables et de la fluidité, vient d'être dénoncé par la CGT et Sud. **Dès lors, plus que jamais l'UNSA en responsabilité, œuvre afin de négocier et bâtir des accords de hauts niveaux, sécurisant le quotidien et les parcours professionnels des salariés du GPF SNCF, avec apport de nouveaux acquis.**

2017 représente une nouvelle année charnière avec son lot d'incertitudes sociales et sociétales.

Vous pouvez compter sur l'UNSA-Ferroviaire pour toujours placer le salarié au cœur de nos actions et axes revendicatifs...



Adhérer à un syndicat professionnel ?

C'EST PAS SORCIER

L'adhésion UNSA-Ferroviaire confère de multiples avantages :

- La primeur de toutes nos informations et communications,
- le bénéfice d'un réseau métiers au maillage national et européen,
- une hotline d'assistance juridique gratuite composée de professionnels,
- une assistance et une expertise personnalisée,
- un tarif d'adhésion parmi les plus bas, avec avantage fiscal de 66%,
- des réductions négociées dans de nombreux domaines : loisirs, vie quotidienne, téléphonie...



Adhérents	Cotisation Annuelle	Cotisation mensuelle après réduction d'impôt
A B / TA	89,00 €	2,52 €
C / TB1	94,00 €	2,66 €
D1 / TB2	101,00 €	2,86 €
D2 / TB3	113,00 €	3,20 €
E1	114,00 €	3,23 €
E2	129,00 €	3,65 €
F1	139,00 €	3,93 €
F2	160,00 €	4,53 €
G1	170,00 €	4,81 €
G2	187,00 €	5,29 €
H1	201,00 €	5,69 €
H2	221,00 €	6,26 €
CS	240,00 €	6,80 €
Actifs RH0254 (PS 25) et conventions collectives		
Exécution	91,00 €	2,57 €
Maitrise	113,00 €	3,20 €
Cadre A	142,00 €	4,02 €
Cadre B	184,00 €	5,21 €
Retraités		
Retraités	45,00 €	1,23 €
Réversion	21,00 €	0,57 €



EXCLUSIF

"Assurance Professionnelle Accidents/Maladie" optionnelle pour tous métiers SNCF !

Faites le premier pas !

Contactez vos représentants locaux UNSA-Ferroviaire,

ou recevez le Kit adhésion par contact : **01 53 21 81 80**

federation@unsa-ferroviaire.org



Conditions de travail

Protection sociale et santé

Chèques-vacances

Formation

Qualité de vie au Travail

Trajets PDE IKV

Parentalité

Métiers

Pouvoir d'achat

Comités d'entreprise

Titres-Restaurant

Logement

Salarié-e de la SNCF :
je veux un syndicat
autonome, je veux
un syndicat moderne
et utile,
je veux un syndicat
qui me renseigne,
je veux un syndicat
qui s'occupe de moi !!!

